

Y-Parc S.A. Parc scientifique et technologique d'Yverdon-les-Bains

Communiqué de presse du 6.6.2002

## Soutien public au plan d'action du PST

Par son plan d'action 2001-2022, Y-Parc SA entend renforcer son soutien à la promotion et au développement économique du Parc Scientifique et Technologique de la région. Ce programme prévoit 12 projets, pour un montant global de 6 318 000 francs pour une période de quatre ans. Analysant cet ensemble de projets dans l'esprit des aides interentreprises préconisées par l'arrêté fédéral en faveur des zones économiques en redéploiement, héritier de l'arrêté Bonny, le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) a décidé de s'engager dans un premier temps sur une période de deux ans, en allouant à Y-Parc SA un montant de 250 000 francs pour 2002 et de 210 000 francs pour 2003.

Pour 2002, la participation du service de l'économie et du tourisme pour un montant de 340 000 francs garantit une contribution cantonale au moins équivalente au soutien de la Confédération. La contribution fédérale pour 2003 est subordonnée à une participation cantonale au moins équivalente et à l'acceptation des crédits par les chambres fédérales.

Le programme d'actions d'Y-Parc SA, élaboré en collaboration avec l'Association pour le développement du Nord vaudois (ADNV), est destiné à favoriser les interactions entre les entreprises, à développer les interactions entre les entreprises, les relations industrie-académie, et à améliorer les services aux entreprises installées sur le site comme à l'extérieur. Ce plan d'actions doit contribuer à créer de nouveaux emplois, palliant ainsi les pertes d'emplois engendrées dans la région notamment par la restructuration des CFF.

Figurent parmi ces 12 projets : le développement de la structure d'animation du Parc, la montée en puissance d'un réseau d'acteurs régionaux de l'économie où l'on retrouve partenaires privés et instituts de formation, la constitution d'un club d'investisseurs, l'étude de faisabilité d'une maison de l'énergie et d'une maison des télécommunications. Des rendez-vous seront valorisés, comme le prix Start-Up et la Coupe de robotique tandis qu'une réflexion sera approfondie sur la création d'un Club d'ambassadeurs de l'économie régionale et d'une marque internationale de Parc scientifique.

## **L'arrêté Bonny**

Initié par l'ancien conseiller national Jean-Pierre Bonny, l'arrêté qui porte son nom a été adopté en 1978 déjà. Il reste aujourd'hui unique dans la gamme des instruments de développement économique à disposition des autorités fédérales.

Initialement mis en place pour soutenir l'Arc jurassien dans ses efforts de reconversion après la crise horlogère, l'arrêté Bonny couvre depuis sa révision de 1995, une part plus importante du territoire national. On a cherché en particulier à en faire bénéficier les régions touchées par des mesures de restructuration prises par les anciennes régies fédérales. S'il a souvent été revu et modifié, l'arrêté Bonny garde néanmoins en constante ses trois axes d'intervention de base :

- il permet des prises en charge partielles d'intérêt sur des financements bancaires à des projets innovateurs et industriels
- il permet des cautionnements partiels de ces mêmes financements bancaires
- il permet aussi l'exonération fiscale au niveau fédéral de projets répondant à des critères sélectifs et à des conditions consenties par les Cantons.

Au gré des années et de ses différentes versions, l'arrêté Bonny a soutenu des organismes de développement économique. C'est un peu le cas actuellement, avec un volet intitulé « aides financières interentreprises », dont bénéficie le programme présenté conjointement par Y-Parc SA et l'ADNV.

D'un point de vue plus formel, rappelons qu'une commission cantonale est chargée de préavisier les demandes de cautionnements présentées par des entreprises vaudoises, avant de les soumettre aux autorités fédérales. Le Nord Vaudois y a été représentée jusqu'à maintenant par Monsieur Philippe Mamie, ancien Président de l'ADNV .